

**ENDURO** ■ Thierry Baron a écrit au maire de La Petite-Marche

## Le sous-préfet pousse à la roue

Dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> juillet, le sous-préfet de Montluçon met la pression au maire de La Petite-Marche. Interdire le passage des motos sur la commune reviendrait à porter atteinte au « principe de libre circulation ».

Fabrice Redon

**L**e maire de La Petite-Marche, Gérard Renoux, n'a pas apprécié le dernier courrier du sous-préfet de Montluçon, Thierry Baron, relatif à l'organisation du championnat de France d'enduro, les 19 et 20 juillet prochains, en Creuse et dans l'Allier.

Dans le document, daté du 1<sup>er</sup> juillet, le représentant de l'État précise que la délibération du conseil municipal, en date du 16 mai, serait entachée d'irrégularité. Ce jour-là, les élus s'étaient prononcés massivement (neuf voix sur onze) contre le passage des motards sur le territoire de la commune.

### « La voie démocratique »

Pour Thierry Baron, qui se réfère à l'article R.331-



**ÉPREUVE.** Le championnat de France d'enduro devrait passer à La Petite-Marche malgré la volonté de la majorité des élus.

26 du code du sport, seul le maire, qui a pouvoir de police, peut émettre « un avis préalable » à l'organisation d'une manifestation sportive. « Le conseil municipal a empiété sur vos compétences », tranche le sous-préfet qui invite Gérard Renoux à demander au conseil municipal l'annulation de la délibération.

Le maire de La Petite-Marche ne l'entend pas de cette oreille. Pas question pour lui de faire machine arrière. « Si notre avis ne plaît pas à l'administration préfectorale, à quoi ça

sert de nous le demander ? » L'élu rappelle qu'il a reçu, le 28 avril, une lettre du préfet de l'Allier lui demandant de donner un avis sur le championnat de France d'enduro avant le 21 mai. « On avait conseil le 16 mai. J'ai fait marcher la voie démocratique », explique le maire.

L'autre point important



**« Même si on n'est pas contents, on se pliera à la décision du préfet ».**

**GÉRARD RENOUX** Maire de La Petite-Marche

du courrier concerne plus particulièrement les pouvoirs de police du maire. Le sous-préfet met en garde Gérard Renoux de toute tentative de faire interdire le passage des motards.

### Libre circulation

« La portion du circuit traversant la commune consiste en un chemin rural, c'est-à-dire une voie ouverte à la circulation du public. Une mesure de police par laquelle vous interdirez le passage des motos porterait donc atteinte au principe de libre circulation des usagers, lequel constitue un principe général de droit. »

Malgré son « exaspération », Gérard Renoux ne compte pas engager une épreuve de force. Le 19 juillet, il aura d'autres chats à fouetter. Ce jour-là, il marie son fils. Son premier mariage en tant que maire. ■

### LA PHRASE DU JOUR

Si notre avis ne plaît pas à l'administration préfectorale, à quoi ça sert de nous le demander ?

Gérard Renoux, maire de La Petite-Marche qui souhaitait interdire le passage de l'enduro moto sur sa commune